

Une analyse détaillée et opérationnelle de la convention collective du commerce de gros.

Maîtriser les dispositions de la CCN des commerces de gros n° 3044

La convention collective vient compléter les dispositions du code du travail en prenant en compte les spécificités de la branche et de ses métiers, et règle les conditions d'emploi des salariés, ainsi que les garanties sociales qui y sont attachées. La convention collective est une source majeure du droit du travail, le chef d'entreprise ou son représentant se doit donc d'en connaître parfaitement les dispositions.

OBJECTIFS

Mettre en oeuvre de façon opérationnelle les dispositions de la CCN des commerces de gros, n° 3044

INTERVENANT

Marie Guedeney Juriste en droit social /
Confédération des Grossistes de France (CGF)

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH / RRH
- Directeur des affaires sociales
- Juriste droit social
- PDG / DG

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Format mixte interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- certificat réalisation
- Questions orales

DATE

MARDI 18 FEVRIER 2025
de 9h30 à 17h00

Format mixte : présentiel / distanciel
CGF Campus 31 rue Saint-Augustin
75002 Paris

PROGRAMME DE LA FORMATION

Suite aux ordonnances Macron qui ont bouleversé les règles applicables en matière de relations de travail, la convention collective des commerces de gros (n°3044) a fait l'objet d'une réactualisation. Ce stage est l'occasion de faire un point sur ces modifications et s'appuie sur l'analyse détaillée de la convention collective, de sorte qu'une approche opérationnelle est privilégiée. Seront traités notamment :

1 – Le contrat de travail

- Période d'essai, préavis
- Indemnités de rupture (licenciement – retraite)

2 – La durée du travail

- Aménagement du temps de travail
- Forfaits jour
- Travail du dimanche, travail de nuit
- Jours fériés

3 – Les absences et congés

- Maladie – délais d'indemnisation
- Période de protection, calcul de l'indemnité, prévoyance
- Congés maternité
- Congés exceptionnels

4 – La classification

- Principes généraux, emplois-repères
- Minima conventionnels, GAR, garantie d'ancienneté

5 – La formation professionnelle

- Obligation de versement
- Compte personnel de formation

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 600 € HT
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 800 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris
01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Maîtriser les dispositions de la CCN des commerces de gros n°3044** » le **mardi 18 février 2025** - format mixte / **présentiel - distanciel** :

en présentiel en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **vos bulletins d'inscription accompagnés du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO :**

- soit, pour les formations sur **une journée (9h30-17h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

600,00 Euros HT (720,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

800,00 Euros HT (960,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

Dans l'hypothèse où il s'agit de l'OPCO AKTO le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.